

Aujourd'hui, le 25 juin 2010.

MÉMOIRE

CONSULTATION <<MOURIR DANS LA DIGNITÉ>>

Madame Annick Laplante

Pour les 15 députés membres du comité << mourir dans la dignité >>

s.v.p. Madame Laplante, remettre une copie de ce mémoire à chacun des 15 députés(es) membres du comité pour la consultation << mourir dans la dignité.>> Merci.

L'euthanasie est pratiquée couramment au Québec et dans tout le Canada et la majorité du temps, la victime est vraiment une victime et n'est pas consentante.

Je vais vous donner quelques exemples. Une amie m'a raconté que sa mère, âgée de 92 ans et ayant élevé 12 enfants a été injustement euthanasiée avec des dosages mortels de morphine, administrée volontairement par une de ses filles qui est infirmière dans un CHSLD.

La dame de 92 ans vivait dans le CHSLD où l'une de ses filles y travaillait comme infirmière. La dame était très inquiète pour une autre de ses filles qui devait subir une opération mineure. Elle a cessé de s'alimenter simplement pour manifester son inquiétude. Après quelques jours, sa fille qui était infirmière, a obtenu une prescription de morphine par le médecin qui travaille dans ce CHSLD. Sa mère était très consciente et n'avait pourtant aucune douleur. Elle lui a administré des doses régulières de morphine et jusqu'à ce qu'elle tombe dans le coma. Puis une fois qu'elle était dans le coma, elle lui a administré des doses mortelles de morphine, sans que le reste de la famille ne puisse intervenir. Elle a dit, << elle a 92 ans, de toute façon elle est vieille >>. Tout cela avec la complicité des autres infirmières et du médecin. C'est un meurtre.

Mon amie qui pleurait en me racontant cela m'a dit que cela se pratiquait très couramment dans les CHSLD du Québec. Je vous rappelle que cette dame qui a élevé 12 enfants était en très bonne santé physique et mentale. Simplement, elle manifestait son inquiétude parce que l'une de ses filles devait subir une opération mineure. Elle avait juste besoin d'être écoutée.

Un autre cas. Dans mon petit village, un jeune homme a un accident de voiture. Il a seulement dix huit ans. Il est temporairement dans le coma. Le médecin explique à sa mère que le jeune homme ne remarquera probablement pas, mais qu'il sortira du coma. Il a temporairement besoin d'un respirateur. Son cœur bat seul. Parce que son enfant de 18 ans ne remarquera pas, peut-être, la mère demande au médecin de le débrancher du respirateur et de le laisser mourir, profitant que le jeune homme ne peut temporairement pas lui-même donner son opinion, étant temporairement dans le coma après un accident de voiture. Le médecin le débranche du

respirateur et le jeune homme meurt. Je considère cela comme un meurtre avec la complicité du médecin et de sa mère. La vie du jeune homme n'était pas terminée, même si peut-être qu'il aurait été en chaise roulante, peut-être. La mère a profité du coma de son enfant pour le faire euthanasier. Elle ne voulait pas que son enfant soit en chaise roulante et sans lui demander son avis, elle a décidé qu'il valait mieux que ce jeune homme de 18 ans meure.

Une autre dame de 92 ans que j'ai personnellement connue a aussi été euthanasiée par l'une de ses filles qui était elle aussi infirmière dans un hôpital. La dame de 92 ans s'est cassée une hanche. Les médecins opèrent facilement une hanche cassée à n'importe quel âge. Lorsque sa mère est arrivée à l'hôpital, elle se plaignait de douleurs. Au lieu de l'opérer, comme il se doit, sa fille lui a obtenu une prescription de morphine et lui en a administré jusqu'à ce qu'elle meure, avec la complicité du médecin. Pour justifier son acte, elle a dit que sa mère souffrait. C'est aussi un meurtre. C'était une souffrance temporaire qui aurait été guérie par une simple opération pour sa hanche cassée. J'ai une grande tante qui a été opérée pour une hanche cassée à l'âge respectable de 100 ans et elle morte à 105 ans et a marché tout le reste de sa vie.

Un autre exemple autour de moi. Ça fait beaucoup de monde. Une femme que je connais avait un frère handicapé dont elle avait la responsabilité depuis la mort de leur mère. Le jeune homme handicapé était aux soins intensifs depuis quelques jours. Elle me disait qu'elle ne savait pas quel bord cela allait prendre. Il était temporairement branché sous respirateur mais il y avait de l'espoir. Lorsque je l'ai revue, je lui ai demandé des nouvelles de son frère. Elle m'a dit "il est mort" je lui ai offert mes sympathies, mais elle était plutôt mal à l'aise. Elle m'a dit qu'elle avait décidé de le faire débrancher parce qu'elle était tannée d'aller à l'hôpital. J'étais abasourdie. C'est un meurtre.

Un autre exemple.

Un jour l'an dernier, nous sommes appelés au chevet d'un oncle. Le médecin nous dit par téléphone que notre oncle a fait une hémorragie massive du cerveau et qu'il n'en a plus pour longtemps. Nous nous rendons à l'hôpital. Lorsque nous sommes arrivés, le médecin nous dit qu'il doit souffrir et qu'il a préparé une prescription de morphine. Nous lui demandons s'il est certain de son diagnostic. Il nous répond que oui. Je remarque que notre oncle baille. Je lui dit qu'il abuse de ses médicaments et que ce n'est pas correct de lui administrer de la morphine. Nous insistons pour qu'il soit branché sous respirateur, qu'il a peut-être juste besoin d'un petit coup de main. Le médecin insiste et nous dit "pensez-y bien" nous répétons que nous voulons qu'il reçoive de l'oxygène. Il insiste toujours. C'est du harcèlement. Et de l'intimidation. Je monte un peu le ton. Un autre médecin arrive. Je dis à l'autre médecin qu'il a peut-être pris un peu trop de médicament. Je le connais et le médecin le sait aussi. Notre oncle pèse seulement 98 livres. Les dosages sont trop forts pour son poids. Le deuxième médecin nous dit qu'il peut lui administrer un médicament pour annuler l'effet des médicaments. Et que s'il se réveille, c'est cela qui est arrivé. Il lui a injecté ce médicament et notre oncle s'est réveillé tranquillement. Le premier médecin lui pince les pieds et notre oncle réagissait. Il disait que c'était les nerfs. Deux heures plus tard, notre oncle était assis et ils ont branché un moniteur. Il est sorti de l'hôpital le

lendemain. Ils disaient lui avoir passé une radiographie et qu'ils avaient vu une hémorragie massive non opérable. Notre oncle a refusé de porter plainte car il n'a pas d'autre médecin de disponible. Mais si nous n'avions pas insisté, ils l'auraient euthanasié avec de la morphine alors qu'il était en très bonne santé. Aujourd'hui, il va très bien. Il a 76 ans.

Un homme nous racontait il n'y a pas longtemps que son oncle était en train de mourir d'un cancer. Les infirmières ont demandé à la famille, alors que l'homme ne souffrait plus et le croyant endormi, s'ils voulaient qu'ils doublent la dose de morphine. Ils ont dit à la famille que son cœur lâcherait et que ce serait moins long. L'homme a regardé son oncle qui a ouvert les yeux et a vu que des larmes de frayeur et de sentiment d'injustice, ont coulé. Ils ont heureusement alors dit non aux infirmières. C'est de plus en plus courant, et ils vont de plus en plus loin, parce que personne n'enquête et qu'ils et elles n'ont aucunes représailles. Ils continueront d'aller de plus en plus loin, si personne ne les arrête.

J'ai entendu il n'y a pas longtemps une interview de deux femmes médecins pour enfants à radio-canada radio. Elles parlaient d'euthanasie et travaillent toutes deux à l'hôpital pour enfants de Montréal. Elles viennent toutes deux de France. Elles ont dit que si elles faisaient ce qu'elles font ici, elles se feraient jeter à la porte de la France. Elles parlaient d'euthanasie et d'enfants nés prématurément et qui risquent d'avoir un retard de développement. Ces enfants ont le droit de vivre et se battent très fort pour rester en vie. De quel droit les parents d'un enfant ont-ils le droit d'euthanasier leur enfant sans qu'un avocat soit là pour représenter l'enfant?. La vie d'un individu n'appartient pas à sa mère, ni à aucun autre individu, ni à un médecin. qui les arrêtera?

Comme vous pouvez le constater, ces gens sont nombreux et pourtant ce n'est que ce que moi j'ai eu connaissance! Alors, pour n'importe quelle raison, ils t elles euthanasient des pauvres gens temporairement dans l'impossibilité de se défendre ou de porter plainte et pour n'importe quelle raison.

Ce sont des meurtres crapuleux. Avec la complicité des infirmiers et infirmières et des médecins dans les CHSLD et hôpitaux. Cela se pratique couramment.

Hitler est mort, mais la shoa, extermination des juifs et des personnes handicapées n'est pas terminée. Hitler a assassiné plus de 300,000 enfants et adultes handicapés(ées) dans les camps de concentration. Sa philosophie est maudite et pourtant les meurtres d'enfants handicapés et d'adultes handicapés est plus actuelle que jamais. Des millions de personnes handicapées sont menacées par l'euthanasie. Dans certains pays, ils les tuent Après leur naissance. Dans d'autres pays, ils les tuent avant leur naissance. C'est le cas au Canada. C'est la shoa qui se poursuit. Avec la complicité des parents, ils laissent mourir les bébés prématurés parce qu'ils risquent d'avoir un retard de développement. C'est de la discrimination et des meurtres crapuleux et éhontés. Certains médecins ont même la promotion de l'euthanasie dans le monde entier. Serait-ce encore des médecins maudits d'hitler? Puisque ils visent des minorités visibles qu'ils et elles discriminent. Lorsque l'on arrive à l'hôpital, on ne peut pas cacher que l'on est une personne

handicapée physique ou intellectuelle, ni que l'on a plus de 65 ans et plus. On devient donc une minorité visible facile à cibler.

Nous avons peur pour nos enfants. Nous avons peur pour nos parents. Nous avons peur pour nos oncles et nos tantes. Nous avons peur pour nos amis, amies âgées ou handicapés(ées). Nous avons peur d'être discrémisés(ées) et même pire, ciblé(ées). Nous avons très peur de l'euthanasie active et passive. La morphine est devenue une arme qui sert à tuer dans les hôpitaux.

Il y a beaucoup de victimes innocentes. Il y a aussi de nombreuses personnes qui pour un héritage demande au médecin de laisser mourir un individu de leur famille, que ce soit un époux, une épouse, un parent ou un enfant ou carrément de tuer en administrant des doses mortelles de morphine.

Il y a aussi de l'euthanasie qui se pratique parce que les médecins et les gouvernements trouvent que les coûts sont trop élevés étant donné l'âge ou le handicap d'une personne qui a besoin de soins. C'est immoral et inacceptable et injuste. Ces gens ont payé des impôts toute leur vie et sont tous des citoyens. Y-aurait-il différentes classes de citoyens au Québec, les riches et les pauvres et les gens âgés et handicapés. Tout le monde a droit aux mêmes soins et à la même qualité de soins, sans discrimination.

Leur travail et ce pour quoi nous les payons, c'est de sauver des vies et de soulager la souffrance. Le meurtre ne doit jamais devenir légal. Faire volontairement cesser le cœur de quelqu'un de battre ou utiliser des moyens pour faire cesser le cœur de qui que ce soit de battre est un meurtre. Regardez dans le dictionnaire. Croyez moi, il y en a beaucoup dans les hôpitaux et les CHSLD.

Personne ne légifère ni n'enquête sur tous ces cas d'euthanasie et carrément de meurtre en complicité avec la famille et des médecins peu scrupuleux. Je vous rappelle qu'il ne peut y avoir de légalisation de l'euthanasie sans qu'il y ait ciblage, eugénisme et discrimination. De plus, même si l'euthanasie devait être légalisée au Canada, vous devriez continuer d'enquêter car les meurtres pour l'héritage et pour se débarrasser d'un membre de la famille handicapé ou trop lourd à porter ne cessent pas. Il se produit présentement dans les hôpitaux plus de meurtres qu'il s'en produit à Montréal et Québec réunis à l'extérieur des hôpitaux. Ce n'est pas plus acceptable. Un meurtre est un meurtre qu'il se produise dans un hôpital ou sur la place publique.

De plus, plusieurs médecins privent une personne malade de nourriture pour que la personne meure de faim. Ils cessent toute alimentation et eau. Ils cessent les perfusions soluté qui assure à la personne malade nourriture et eau. La personne déjà souffrante meure de faim et de soif. Ses lèvres et sa langue fendent et ils saignent de la bouche tellement la soif devient intense. Est-ce cela le soulagement de la douleur. C'est pourtant une façon très utilisée pour euthanasier une personne dans les hôpitaux du Québec. Une seule goutte d'eau sur sa langue suffirait à

empêcher cette terrible souffrance causée par les médecins. C'est immoral et sadique. Ils augmentent la souffrance au lieu de l'atténuer. Pour euthanasier la personne malade.

Nous devenons alors des condamnés(ées) à mort par un médecin ou un comité de médecins. Le comité de médecins qui pourrait des dire aptes à décider si un patient doit être euthanasié ou non, pour un patient doit être à tout prix évité. Cela devient un jugement et une condamnation à mort. Où s'en va-t-on si l'euthanasie est légalisée au Québec! Nul ne peut décider de la vie et de la mort de qui que ce soit, soit ses concitoyens et concitoyennes.

Pour toutes ces raisons, l'euthanasie ne doit jamais être légalisée au Québec.. ce n'est pas tout ce qui se pratique dans certains pays d'Europe qui est nécessairement souhaitable. Au lieu de légaliser, enquêtez. Vous constaterez les horreurs qui se passent dans nos hôpitaux.. au lieu de légaliser, vous devez interdire toute pratique de l'euthanasie pour toutes ces raisons.

L'emphase doit être mise sur l'amélioration des soins palliatifs et des soins de fin de vie. Il y a largement place à l'amélioration. Une grande amélioration. De plus le soulagement de la douleur doit continuer de faire l'objet de recherches.

Jocelyne Gagnon.
Jocelyne Gagnon